

Enfants en situation de handicap

Les professionnels

➤ Structures spécialisées :

Les structures de type CAMSP/CMP/CMPP/SESSAD permettent une **prise en charge intégrale** des soins et rééducations dispensées notamment la psychomotricité, l'ergothérapie, la psychologie, ...

	CAMPS	CMP	CMPP	SESSAD
	Centre de l'action médico-sociale précoce	Centre médico-psychologique	Centre médico-psycho-pédagogique	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
	Hospitalier	Hospitalier	Associatif	Associatif
Type de difficulté prise en charge	Troubles du développement (psychomoteur, langagier, comportemental, ...)	Inadaptation liée à des troubles neuropsychiques ou à des troubles du comportement	Inadaptation liée à des troubles neuropsychiques ou à des troubles du comportement	Déficience intellectuelle et motrice, troubles du comportement
Age des enfants	0 à 6 ans	CMP Enfants : 0-16 ans, certains accueillant une tranche d'âge plus restreinte. Il existe des CMP adultes.	6 à 18 ans	0 à 20 ans, parfois sur une tranche d'âge plus restreinte
Nécessité d'un dossier MDPH	Non	Non	Non	Oui

➤ Professionnels du handicap :

Les médecins spécialistes

Le pédiatre : C'est un médecin généraliste qui est spécialisé pour les enfants.

Le neurologue : Il est spécialisé dans le fonctionnement du cerveau. On peut en rencontrer en cas de troubles cognitifs comme les troubles des apprentissages importants ou le retard mental, et de maladie du système nerveux comme l'épilepsie et diverses autres maladies.

Le neuropédiatre lui est spécialisé dans le fonctionnement du cerveau pour les enfants. On rencontre un neuropédiatre en cas de problèmes moteurs comme le retard de la marche, difficultés dans les mouvements du corps, des yeux, en cas de troubles dans les apprentissages (lecture, écriture, tracé, ...), de troubles du comportement (se concentrer, rester en place, se comporter comme il faut...) ou de troubles du cerveau comme l'épilepsie.

Le médecin de réadaptation : C'est en quelque sorte le médecin du handicap ! Il travaille avec une équipe (autres médecins, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, psychologue...). Sa spécialité est de rééduquer au maximum les troubles moteurs et les dysfonctionnements dus à une maladie ou un handicap de l'enfant. On l'appelle aussi MPR pour « Médecine Physique et de Réadaptation ».

Le psychiatre : Il est spécialisé dans les troubles psychiques et les maladies mentales. On peut le rencontrer en cas de difficultés psychiques ou psychologiques (mal être, troubles du comportement, ...) mais aussi en cas de troubles de développement (troubles des apprentissages, autisme ...).

D'autres médecins sont parfois nécessaires, selon les difficultés ou le handicap de l'enfant (cardiologue pour le cœur, phoniatre pour la voix, ORL pour l'écoute et la parole, ...)

Les paramédicaux

Le psychologue : Grâce à un entretien et des tests, il évalue le niveau de développement psychologique de l'enfant : quels sont ses points forts et ses points faibles dans plusieurs domaines : le développement intellectuel, ses relations, sa maturité affective, son comportement...

Le neuropsychologue : C'est un psychologue spécialement formé pour évaluer les fonctions cognitives de l'enfant comme par exemple : la mémoire, l'attention (capacité à se concentrer), les fonctions exécutives (capacité à organiser sa pensée, ...) ... Après le diagnostic, si certaines fonctions cognitives de l'enfant posent difficulté, le neuropsychologue propose des remédiations, c'est-à-dire des séances de consultation et de travail avec l'enfant pour améliorer ces fonctions cognitives.

L'orthophoniste : il évalue le niveau du langage oral et écrit de l'enfant grâce à un bilan (des tests), puis propose des rééducations, c'est-à-dire des séances de travail avec l'enfant pour améliorer son langage oral ou son écrit.

Le psychomotricien : il évalue les compétences et les difficultés psychomotrices de l'enfant, dans sa vie de tous les jours : sa façon de se déplacer, de tenir les objets et de les déplacer, de se tenir, de

parler, d'avoir des comportements inhabituels... Il participe à la rééducation en proposant des exercices avec l'enfant.

L'ergothérapeute : il évalue principalement la motricité des bras et les fonctions visuo-spatiales (c'est la capacité à coordonner ses mouvements en fonction de ce que l'on voit). Si l'enfant a des difficultés, il peut proposer des adaptations : aide à l'organisation, appareils ou équipements spécifiques, ...

Le kinésithérapeute (kiné) : il s'occupe d'évaluer les troubles moteurs, de la marche, de l'équilibre, de la posture et il les rééduque.

L'orthoptiste : il travaille avec un médecin ophtalmologue. Il examine la vision, l'acuité visuelle (est-ce que l'enfant voit bien, voit précisément...) et la motricité oculaire (est-ce que ses yeux bougent correctement...). Il propose des séances de rééducation si l'enfant a des troubles de la vision ou de la motricité oculaire et que cela a un impact sur sa vie quotidienne.

Conseil :

Il est important lors du choix du professionnel en libéral de se poser les questions suivantes :

- Même si celui-ci est très compétent dans son domaine, connaît-il le handicap de votre enfant ?
- A-t-il déjà été confronté à d'autres enfants porteurs du même handicap ?
- A-t-il fait des formations dans ce domaine précis ?

➤ Les réseaux et Associations :

Ne pas hésiter à contacter les réseaux et associations qui ont souvent des antennes relais localement et qui peuvent aider dans le choix des professionnels adaptés.

- Handicap mental : <http://www.unapei.org>
- Handicap psychique : <http://www.unafam.org>
- Épilepsie : <http://www.epilepsie-france.com>
- Épilepsie sévère : <http://efappe.epilepsies.fr> pour les épilepsies sévères
- Polyhandicap, handicap mental sévère, maladies complexes : <https://www.reseau-lucioles.org>
Le réseau Lucioles recense les principaux sites d'information
- Troubles DYS : <http://www.ffdys.com>

<https://www.handissimo.fr/>

<https://www.maboussoleaidants.fr/>